VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

PHENIBUT

Par Profil supprimé Postée le 22/12/2010 11:45

Bonjour,

j'aurai voulu connaître la législation exacte au sujet du Phenibut. Merci !

Mise en ligne le 23/12/2010

Bonjour,

Le phenibut est un complément alimentaire, il n'est pas inscrit dans la liste des stupéfiants, sa consommation n'est pas répréhensible.

Ce produit relève de la règlementation des compléments alimentaires. L'industriel est responsable de la conformité des mises sur le marché avec les normes en vigueur, de la sécurité et de la non-tromperie du consommateur.

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- vers le forum d'ASUD (Auto Support des Usagers de Drogues) où des usagers s'expriment et échangent sur leurs expériences avec le phenibut.
- vers l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) sur la législation des compléments alimentaires.
- enfin un lien vers l'arrêté du 9 mai 2006, publié au Journal Officiel du 28 mai 2006, qui règlemente les nutriments pouvant être employés dans la fabrication des compléments alimentaires.

Cordialement.

En savoir plus :

- Forum ASUD
- p=1
- http://www.anses.fr/index.htm
- http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000637294
-